

## **Politique de meilleure exécution**

### **1. Introduction**

Conformément à la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (« MiFID II ») et aux autres exigences réglementaires nationales, WH SelfInvest S.A. (ci-après « **WHS** ») est tenue de mettre en place une politique d'exécution des ordres et de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients lors de l'exécution ou de la transmission des ordres de ses clients.

Tous les ordres des clients sont transmis directement par WHS aux tiers sélectionnés pour l'exécution individuellement. Ces tiers sont sélectionnés car ils doivent fournir les meilleurs résultats possibles de manière régulière. WHS examine la politique d'exécution optimale de ces entités et surveille régulièrement l'exécution des ordres clients afin d'assurer la conformité de cette politique.

Pour les clients particuliers, le prix d'exécution et les coûts sont les facteurs les plus importants pour garantir la meilleure exécution, bien que d'autres facteurs doivent également être pris en compte lorsqu'ils sont significatifs.

### **2. Réception et transmission des ordres**

En fonction du type d'instruments financiers concernés, les ordres des clients sont transmis directement par WHS, sans être modifiés, aux entités suivantes.

#### **2.1 Ordres transmis à StoneX Financial Ltd (ci-après « **StoneX** ») pour exécution**

StoneX est une société de services financiers autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. StoneX constitue le **lieu d'exécution** pour les transactions sur CFD, Forex et options sur devises (FX options) transmises par WHS. StoneX prend en compte les **facteurs d'exécution** suivants :

- La formation du prix ;
- Les coûts supportés par les clients ;
- La rapidité d'exécution ;
- La probabilité d'exécution et de règlement ;
- La taille de la transaction ; et
- La nature de l'ordre.

StoneX indique l'importance relative de chaque facteur d'exécution à l'aide d'une échelle de notation allant de 1 (très élevé) à 5 (très faible).

L'attribution d'une échelle pondérée n'empêche toutefois pas la valeur d'importance de changer en fonction de facteurs pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'exécution, telles que le manque de liquidité, la notation de crédit insuffisante d'une contrepartie et des facteurs échappant au contrôle de StoneX (par exemple, une interruption technique généralisée).

**Critères** pertinents pris en compte, incluant sans s'y limiter :

- Liquidité disponible sur une plateforme d'exécution donnée ;
- Référence à un indice ou benchmark calculé sur une période donnée ;
- Croisement des ordres des clients ;
- Dispositions contractuelles ;
- Obligations de négociation réglementaires ;
- Ordres de grande taille ;
- Conditions de marché ;
- Évaluation du risque de contrepartie ; et
- Exécution d'une transaction en bloc.

En ce qui concerne la liquidité, l'une principales priorités de StoneX est la probabilité d'exécution, tout en équilibrant cela avec l'obtention d'un prix spécifique, étant donné que le processus de formation du prix sur des marchés ou instruments peu liquides est plus complexe.

Des événements extrêmes sur les marchés peuvent entraîner une augmentation des écarts de prix, c'est-à-dire un élargissement de la différence entre les cours acheteur et vendeur, et/ou une suspension des cotations.

StoneX exécutera les ordres conformément aux instructions spécifiques fournies par le client, indépendamment des facteurs d'exécution ou d'autres considérations pertinentes.

En suivant les instructions spécifiques d'un client, StoneX sera considéré comme ayant rempli son obligation de meilleure exécution. Si les instructions spécifiques ne concernent qu'une partie de l'ordre, les autres parties de l'ordre resteront soumises aux dispositions de la présente politique.

## **2.2 Ordres transmis à Marex Financial (ci-après « Marex ») pour exécution.**

Marex est une société de services financiers autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.

En l'absence d'instructions spécifiques de la part du client, Marex tiendra compte des facteurs d'exécution suivants :

- La liquidité du marché ;
- La nécessité d'une exécution rapide ;
- La taille de l'ordre ;
- La nature de l'ordre ;
- La capacité d'une plateforme à gérer des ordres complexes ;
- Les capacités technologiques de la plateforme en matière de négociation ;
- Les conditions du marché au moment de l'ordre ;
- L'impact sur le marché ;
- Les données historiques de négociation ;
- La probabilité d'exécution ou de règlement ;
- Le coût de la transaction ;
- La qualité des infrastructures de compensation et de règlement associées ;
- Les défaillances des systèmes ou des communications internes ou externes ; et
- Tout autre facteur pertinent pour l'exécution de l'ordre.

L'applicabilité et l'importance accordée à chaque facteur d'exécution varieront en fonction du type de transaction exécutée et des instructions données à Marex. Bien que le prix en tant que facteur d'exécution revête généralement une importance relative élevée pour obtenir le meilleur résultat possible, Marex fera preuve du discernement nécessaire pour adopter une approche holistique lorsqu'elle examinera les facteurs d'exécution applicables et tiendra compte de l'importance relative des facteurs d'exécution ci-dessus en fonction des caractéristiques de :

- Le client ;
- L'ordre ;
- L'instrument financier ;
- Le ou les lieux d'exécution concernés.

Les lieux d'exécution auxquels Marex fait référence lorsqu'il traite les ordres de ses clients comprennent, entre autres : ICE Futures US, ICE Futures Europe, CME (CBOT, NYMEX COMEX), NFX, CBOE Futures Exchange, Euronext, LME, Eurex, SGX, Market Makers/Liquidity Providers.

La liquidité des instruments financiers peut être affectée par des événements extrêmes sur les marchés, susceptibles d'entraîner des écarts de prix, une augmentation de la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur et/ou une suspension de la cotation.

Lorsqu'un client fournit à Marex une instruction spécifique concernant l'ensemble de votre ordre ou un aspect particulier de celui-ci, y compris une instruction visant à ce que la transaction soit exécutée sur une plateforme particulière, Marex exécutera l'ordre conformément à ces instructions dans la mesure du possible. Marex sera considéré avoir pris toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ce client en ce qui concerne l'ordre, ou tout aspect de l'ordre, couvert par les instructions spécifiques du client.

Marex ne structurera ni ne facturera de commissions de manière à exercer une discrimination injustifiée entre les lieux d'exécution. Marex ne recevra aucune rémunération, remise ou avantage non monétaire pour acheminer les ordres de ses clients vers un lieu d'exécution particulier, ce qui constituerait une violation de ses obligations en matière de conflits d'intérêts ou de meilleure exécution.

### **2.3 Ordres transmis à Vision Financial Markets LLC (ci-après « Vision ») pour exécution.**

Vision est enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission en tant que courtier/négociant en valeurs mobilières auto-compensateur.

Vision exécute les ordres au meilleur cours acheteur-vendeur national (**NBBO**). Le NBBO est une réglementation de la Securities Exchange Commission (SEC) qui oblige les courtiers à négocier au meilleur cours vendeur (le plus bas) et au meilleur cours acheteur (le plus haut) disponibles lorsqu'ils achètent et vendent des titres pour le compte de leurs clients. Le NBBO représente donc l'écart composite acheteur-vendeur le plus serré pour un titre.

Selon le choix du client, les ordres seront routés soit uniquement vers la bourse offrant le meilleur prix d'exécution, soit en partie vers la bourse et en partie vers un système intelligent d'acheminement des ordres (SOR) au meilleur prix d'exécution de cette bourse. Le SOR est un processus automatisé de traitement des ordres, qui vise à saisir la meilleure opportunité disponible parmi toute une gamme de plateformes de négociation différentes. Quel que soit le mode d'exécution choisi par le client, le prix d'exécution sera le même.

La liquidité des instruments financiers peut être affectée par des événements extrêmes sur les marchés, susceptibles d'entraîner des écarts de prix, une augmentation de la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur et/ou une suspension de la cotation.

Les **lieux d'exécution** auxquels Vision fait référence lorsqu'il traite les ordres des clients sur les bourses sont le NYSE et le NASDAQ. Les lieux d'exécution auxquels Vision fait référence lorsqu'il traite les ordres des clients via le SOR sont les marchés réglementés et les systèmes multilatéraux de négociation.

### **2.4 Instructions spécifiques relatives à l'ordre du client**

**Les ordres au marché** doivent être exécutés intégralement et rapidement, quel que soit leur prix, même si leur ordre a été retardée.

Tout retard mentionné ci-dessus peut entraîner l'exécution d'un ordre au marché à un prix très éloigné du prix coté ou affiché au moment où l'ordre est passé. Par exemple, dans un environnement de marché rapide, même les cotations « en temps réel » peuvent être très éloignées de ce qui se passe actuellement sur le marché. En outre, le nombre d'actions disponibles au cours actuel peut changer rapidement, ce qui influe sur la probabilité que le prix coté soit disponible pour le client.

Ces facteurs peuvent être particulièrement aggravés lors du placement d'un ordre au marché pour des titres émis dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne (PAPE) lorsque ces titres ont récemment commencé à être négociés sur le marché secondaire. Si ces titres se négocient à un prix beaucoup plus élevé que leur prix d'offre (« hot issues ») dans des conditions de marché rapides, un ordre au marché peut être exécuté à un prix très éloigné du prix du marché qui existait au moment où le client a passé l'ordre.

---

Lorsque vous nous donnez des **instructions spécifiques** concernant l'exécution d'un ordre, nous transmettons cet ordre pour exécution conformément à ces instructions spécifiques.

Si vos instructions ne concernent qu'une partie de l'ordre, nous continuerons à appliquer notre politique aux parties de la commande qui ne sont pas couvertes par vos instructions spécifiques.

### **3. Suivi et révision**

WHS contrôle régulièrement, au moins une fois par an, l'efficacité et la qualité de la politique d'exécution optimale. En cas de modification significative des modalités d'exécution, le présent document sera mis à jour.

### **4. Consentement du client**

Avant d'utiliser nos services d'investissement financier, vous devez nous donner votre consentement. Ce consentement est donné en signant les conditions générales faisant référence à cette politique de meilleure exécution et en nous donnant l'instruction de transmettre vos ordres pour exécution en votre nom.